Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201009-0000021826-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 13/10/2020

Réception par le Préfet : 13/10/2020

Publication: 16/10/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-10-9 **Séance du** vendredi 9 octobre 2020

APPEL A PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE -ANNÉE 2021

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HELDERLE, M. GRAPPE, Mme Mme MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, **MULLER** MULLER Lucien. MEHLEN- VETTER, Betty, MM. MUNCK. ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEs

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER, Mme JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 365-1 et 3 et R 365-1, 3 et 6,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité famille, insertion et logement du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'appel à projets pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2021,
- Approuve le cahier des charges (et ses annexes) y afférent, joint à la présente délibération,
- Approuve le montant de l'enveloppe globale de l'appel à projets de 557 679 € qui sera prélevé sur le budget du Fonds géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,
- Autorise le Président du Conseil départemental à lancer l'appel à projets le 16 octobre 2020, les candidats ayant jusqu'au 13 novembre 2020 pour se positionner.

LE PRESIDENT

LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité